



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 13 septembre 2011*

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|-----------------------------|--|
| <u>La Vernaz :</u> | GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT) |
| <u>Seytroux :</u> | MORAND Jean-Claude (DT) |
| <u>Saint Jean d'Aulps :</u> | CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT) |
| <u>Essert-Romand :</u> | GAILLARD Roger (DT) |
| <u>La Côte d'Arbroz :</u> | BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT) |
| <u>Montriond :</u> | LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS) |
| <u>La Forclaz :</u> | GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT) |
| <u>Le Biot :</u> | MORAND Yann (DT) |
| <u>La Baume :</u> | COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT) |

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Délégués absents :

LANCON Gérard (DT Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), ROSSET Michel (DS Seytroux), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), RENEVIER Frédéric (DS Le Biot) et VULLIEZ Julie (DS La Baume)

Délégués excusés :

BREHIER Emile (DS Montriond), GARNIER Guy (DS Essert-Romand), BOINNARD Catherine (DT Seytroux) et DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (Responsable financier et administratif) et AUGE Jean-Louis (Trésorier)

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 20 juillet : CAF Annecy (crèche de La Baume)
- 21 juillet : Bureau du SIAC
- 28 juillet : Géoroute
- 6 au 8 août : Visite des experts UNESCO
- 29 août : Contrat de rivières
- 30 août : TAD (MTI/SIAC)
- 2 septembre : COPIL Point d'Accueil des Saisonniers
- 6 septembre : CLAJJ
- 8 septembre : Bureau du SIAC
- 9 septembre : Bureau Association des Maires
- 12 septembre : Animation forestière et bois énergie

2- Marchés publics

2.1 MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'un marché de travaux a été attribué par la Présidente depuis la dernière réunion. Ce marché concerne la réfection du réseau d'eaux pluviales à Montriond (La Bouverie) :

- Entreprise retenue : GRAMARI
- Devis estimatif initial : 69 262,50 euros HT
- Coût réel des travaux : 98 774,80 euros HT.

Charles-Henri MONTET précise que cette augmentation résulte de travaux supplémentaires et du changement de diamètre des canalisations demandés par la commune de Montriond.

2.2 Confortement de la voie « La Chavanette » à La Forclaz

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour le confortement et l'agrandissement de la voie communale « La Chavanette » à La Forclaz.

Après analyse des offres par la CAO du 26 août 2011, et conformément à la proposition du maître d'œuvre, Madame la Présidente propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises CLIVIO (25690 AVOUDREY) – LEC TRAVAUX PUBLICS (74390 CHÂTEL) sur la base d'un devis estimatif établi à 151 440,00 euros HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché au groupement d'entreprise CLIVIO – LEC TP et autorise Madame la Présidente à signer les différentes pièces constitutives du marché.

2.3 Aménagement du réseau d'eaux pluviales à Montriond

2.3.1 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales à Montriond (route du Crêt). Après analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à la SELARL Cédric DAVIET (74150 RUMILLY) sur la base d'un forfait provisoire de rémunération fixé à 6 050,00 euros HT pour un montant de travaux estimé à 110 000 euros HT. Il précise que Cédric DAVIET, en plus d'avoir présenté l'offre la moins-disante, est déjà titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre lancé par la commune de Montriond pour l'aménagement du réseau d'eau potable sur le même secteur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à la SELARL Cédric DAVIET sur la base d'un forfait provisoire de rémunération fixé à 6 050,00 euros HT et autorise Madame la Présidente à signer les différentes pièces constitutives du marché.

2.3.2 Constitution d'un groupement de commande avec Montriond pour les travaux

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de se regrouper avec la commune de Montriond, suite à sa demande, en vue de la passation d'un marché relatif à l'aménagement des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales (route du Crêt). La commune de Montriond serait désignée coordonnateur du groupement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un groupement de commande avec la commune de Montriond en vue de la passation d'un marché relatif à l'aménagement des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales à Montriond (route du Crêt). Il autorise Madame la Présidente à signer la convention nécessaire.

Yann MORAND et Serge COFFY, absents au début de la réunion, rejoignent le Conseil Communautaire.

3- Point sur le projet de maison de santé pluriprofessionnelle

3.1 Fonctionnement du cabinet médical de Montriond

- 1 docteur à plein temps : Béatrix CONTE-DEVOLX
- 1 docteur à mi-temps à compter d'octobre (2 j/sem.) : Anne DUTRUGE
- Travail en collaboration avec le cabinet des Gets pour la traumatologie
- Attente d'une réponse d'une orthophoniste pour un mi-temps

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer une convention d'occupation précaire avec Anne DUTRUCHE et l'orthophoniste pour leur mettre à disposition les locaux.

3.2 Travail sur la future MSP de Saint Jean d'Aulps

- **Projet de santé :**
 - Écriture du projet de santé de la vallée par les médecins
 - Apport de compléments par le Bureau CCVA
 - Réunion de validation ARS / médecins / élus CCVA-Morzine-Les Gets **le 14 septembre à 20h**
- **Bâtiment :**
 - Début du travail avec Vision Durable (*Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le côté environnemental du bâtiment*)
 - Appel d'offres en cours pour l'équipe de maîtrise d'œuvre

4- Transport

4.1 Présentation par MTI Conseil du projet de transport à la demande sur la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le bureau d'études MTI Conseil a été mandaté par le SIAC pour la réalisation d'une étude visant à la mise en place du transport à la demande sur le Chablais.

Simon CHALUMEAU, de MTI Conseil, a été invité ce soir à venir présenter aux élus le projet de transport à la demande sur la Vallée d'Aulps.

Le Transport à la Demande de la CCVA

Qu'est ce que le TAD ?

Il s'agit d'un service de transport qui fonctionne à la demande et sur réservation.

A qui s'adresse t-il ?

Le service transport s'adresse à tous, habitants de la vallée d'Aulps, quelle que soit leur commune de résidence : personnes âgées, jeunes, personnes non motorisées, sans moyen de déplacement, personnes en recherche d'emploi, insertion, etc. ...

2 services sont proposés :

- ☐ L'un à destination des centres de Saint-Jean-d'Aulps, Morzine, Les Gets et Montriond, les mercredi matin et samedi après-midi, pour se rendre au marché, chez le médecin / pharmacien, pour d'autres démarches (courses, administratif, ...), ou pour les loisirs.
- ☐ L'autre à destination de Thonon Place des Arts, les mardi et jeudi matin.

Quels sont les jours et heures de fonctionnement du service ?

Toute l'année, sauf jours fériés, les :

- ☐ Mercredi matin et samedi après midi vers le haut de la vallée (arrivée vers 9h30 / 14h30, retour vers 11h30 / 17h30).
- ☐ Mardi et Jeudi matins vers Thonon (arrivée vers 9h30, retour vers 13h).

Concrètement, comment ça marche ?

Il s'agit d'un service de transport qui fonctionne à la demande et donc sur réservation. Cette dernière est obligatoire pour ce type de transport !

Pour accéder au service, c'est très simple : il suffit d'appeler le 0800 XX XX XX et de réserver votre course au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h. Tous les renseignements vous seront donnés par le transporteur et vous serez inscrit au service (gratuitement et sans engagement) à votre première réservation.

□ A l'aller, l'utilisateur est pris en charge à son domicile à une heure qui sera indiquée par le transporteur et qui peut être variable (à 15/20 mn près) en fonction des réservations.

□ Il est déposé à l'arrêt de son choix parmi les arrêts suivants, vers 9h30 :

- Saint-Jean-d'Aulps : Office du Tourisme, Carrefour, EHPAD.
- Morzine : Mairie et Rond Point Passerelle.
- Les Gets : cabinet médical.
- Montriond : Mairie et terrain de Foot/la Glière.
- Pour le service vers Thonon, l'utilisateur sera déposé Place des Arts, à l'hôpital ou à la clinique Lamartine.

□ Au retour, l'utilisateur est repris en charge à l'arrêt auquel il a été déposé à l'aller vers 11h30 (mercredi matin) / 13h (mardi et jeudi à Thonon) ou 17h30 (samedi après-midi dans le haut de la vallée). L'horaire précis sera donné par le transporteur. L'utilisateur est déposé à son domicile.

Le Transport à la Demande de la CCVA

Quelle est la tarification ?

Le coût d'un trajet = 1.50 €

Le coût d'un aller - retour = 2 trajets = 3€

Eléments d'explication à l'intention des élus de la CCVA

Cibles du TAD

- Tout public

Politique de prise en charge :

- Prise en charge au domicile du client

□ Pas de réelle distinction dans le choix des personnes ciblées, c'est-à-dire que le service n'est pas réservé à une ou plusieurs catégories de personnes. Il est ouvert à tous.

□ L'offre est suffisamment ciblée. Il n'est pas nécessaire de réserver le service à certaines catégories de personnes. De fait, étant donné les destinations, jours et heures de fonctionnement, il s'adressera plus facilement aux personnes âgées, jeunes, ou aux personnes non motorisées et/ou défavorisées.

□ La prise en charge à domicile permet de répondre aux cibles principales du TAD (PMR et personnes âgées), qui ont des difficultés de déplacement, et auxquelles on ne peut pas demander de marcher plusieurs centaines de mètres pour rejoindre un arrêt.

□ La prise en charge à domicile n'engendre pas de surcoût significatif par rapport à une prise en charge à des points d'arrêts qui demanderaient à être prédéfinis et matérialisés.

Eléments d'explication à l'intention des élus de la CCVA

Politique de dépose :

- Dépose à une liste d'arrêts prédéfinis



La réservation

- Au plus tard la veille du déplacement avant 17H



Le matériel roulant

- Le TAD est proposé pour répondre à des besoins précis : santé, démarches administratives, marché etc. ... essentiellement concentrés sur les points de dépose qui ont été proposés : Saint-Jean-d'Aulps, Morzine, Les Gets, Montriond et Thonon.
- On propose donc une liste d'arrêts de destination : points d'arrêts définis dans le descriptif.
- La liste de ces arrêts doit pouvoir être revue facilement sur propositions / suggestions des usagers et/ou transporteur(s).
- Faire assurer la réservation par le ou les transporteur(s).
- Heure de réservation maximum à arrêter en concertation avec le transporteur.
- Proposer une inscription gratuite au service qui permette d'identifier les personnes qui réservent, de personnaliser le service et d'en assurer le suivi.
- Le transporteur aura la charge de l'optimisation des courses et des circuits et des ajustements éventuels.
- Le délégataire devra être en mesure d'adapter ses véhicules à la demande.



Eléments d'explication à l'intention des élus de la CCVA

Jours de fonctionnement

- Choix dicté par les marchés notamment : Morzine le mercredi matin, Thonon le jeudi matin et par la volonté d'ouvrir le système aux jeunes (fonctionnement pour les loisirs, par exemple, le samedi après-midi)
- Doit pouvoir être modifié si besoin.

Choix des tarifs

- 1.50€ le trajet



- Point à valider !
- Possibilité de proposer des tarifs préférentiels mais à déterminer et attention à garder un système tarifaire qui soit simple et lisible (pas la peine de proposer trop de tarifs).
- Possibilité cependant d'accorder des réductions pour les personnes qui feraient d'elles même l'effort de se regrouper.

Estimation du coût pour la CCVA

Dans le système TAD choisi par la CCVA, **l'offre de transport est cadrée** : les destinations ainsi que les horaires sont fixes. Seules les origines (prises en charge des usagers, donc, en fonction des réservations) seront variables.

Pour estimer les coûts maximum pour la CCVA, il suffit d'envisager un usage maximum du service TAD, c'est-à-dire que chaque service (Haut de vallée et Thonon) est systématiquement déclenché en envisageant un kilométrage maximum (plusieurs demandes qui émanent de divers endroits de la CCVA, assez éloignés les uns des autres).

On prend donc 2 hypothèses :

- Jours de fonctionnement = 52 pour chaque service.
- Chaque service fonctionne 2 fois par semaine : mercredi + samedi pour le haut de la vallée, mardi et jeudi pour Thonon.
- Kilométrage maximum de la course = 30 kilomètres pour le service Saint-Jean-d'Aulps, Morzine, Les Gets, Montriond.
- Kilométrage maximum de la course = 45 kilomètres pour le service Thonon.

Estimation du coût pour la CCVA

TAD : estimation haute du coût pour la CCVA

- Offre « Haut de vallée » = 30 kilomètres * 2 voyages (l'aller et le retour) * 2 jours de fonctionnement hebdomadaire = 120 kilomètres hebdomadaires maximum.
- Offre Thonon = 45 kilomètres * 2 voyages (l'aller et le retour) * 2 jours de fonctionnement hebdomadaire = 180 kilomètres hebdomadaires maximum
- 300 kilomètres hebdomadaires maximum pour les 2 services * 52 semaines de fonctionnement = 15 600 kilomètres annuels maximum

• Coût kilométrique à 1.5€ (hypothèse haute)
= 24 000 € de coûts.

• Généralement, sur ce genre de système, les recettes couvrent moins de 10% des charges.

- **Delta d'environ 22 000 € de coût à assumer pour la CCVA**

Estimation du coût pour la CCVA

- Dans le cadre du présent TAD l'offre a été « verrouillée » : on maîtrise mieux l'aspect offre (destinations fixes, horaires fixes) donc les coûts d'exploitation.
- La précédente simulation financière présente une **hypothèse de coût maximal** puisque l'on imagine que toutes les courses seront déclenchées avec des demandes éparses sur l'ensemble du territoire donc des courses à kilométrages importants. Dans la réalité, il est probable que certains jours aucune demande ne soit enregistrée donc par conséquent qu'aucun véhicule ne circule, soit un coût nul pour la CCVA. Il est probable également que le kilométrage réel des courses soit inférieur aux hypothèses prises.
- On concentre l'offre donc la demande va s'adapter et se concentrer. Les flux à absorber seront potentiellement plus importants et variables. On s'expose donc à un nombre de voyageurs par véhicule plus large que dans un système libre. Implique de la part du délégataire une capacité à pouvoir organiser et optimiser ses itinéraires ainsi qu'une plus grande adaptation du véhicule à la demande.
- Le coût kilométrique risque peut être d'être plus élevé puisque le verrouillage de l'offre va induire des kilomètres Haut le Pied c'est-à-dire à vide qui seront répercutés par les délégataires dans le coût kilométrique.

Aspects juridiques

Autorités Organisatrices de Transport dans le Chablais :

- La Région est l'Autorité Organisatrice (AOT) des TER et des lignes routières régionales.
- Le Département est l'Autorité Organisatrice des Transports sur le territoire départemental en dehors des Périmètres de Transports Urbains (PTU).
- Dans le Chablais un seul PTU : le SIBAT. A l'intérieur du PTU c'est l'AOT urbaine, en l'occurrence le SIBAT, qui est compétente.

Ce sont les 3 seules AOT compétentes en matière de transport.

Le Département a toutefois la **possibilité de déléguer sa compétence Transport** (pour des services bien identifiés et précisés) à des AOT dites de « second rang » ou des « AOT2 » : communes ou communautés de communes ou autres EPCI. C'est par exemple le cas pour certains services scolaires gérés au niveau des intercommunalités, pour les navettes de transport saisonnières ou des systèmes de Transport à la Demande (exemple de la CC du Genevois).

Aspects juridiques

Mode opératoire pour la délégation de compétence :

→ En 1 : l'EPCI doit intégrer les transports dans ses compétences. En l'occurrence il doit intégrer « l'organisation et la gestion, en vertu des conventions passées avec le Conseil général de Haute-Savoie, de services TAD ».

→ En 2 : le CG accorde une délégation de compétence, ciblée sur le service qu'il est envisagé de mettre en œuvre, en l'occurrence un service TAD.

→ Une convention entre le CG et l'EPCI vient ensuite préciser la nature exacte des services qui font l'objet de la délégation de compétence.

→ Le CG inscrit ces services au Plan de Transport départemental.

Aspects juridiques

Sortie du territoire :

Théoriquement, le TAD n'est pas censé sortir du territoire de l'EPCI qui le gère en tant qu'AOT de second rang. **La compétence est en effet liée à un périmètre géographique.**

Dans la pratique et dans les faits, **la sortie du territoire est admise par le Département**, à condition que les services TAD ne concurrencent pas des services départementaux ou TER existants. Le TAD Proxigem du Pays Genevois prévoit, par exemple, des services vers Annemasse et Annecy, qui sont des pôles en dehors du périmètre de compétence de la Communauté de communes.

Aspects financiers

Accompagnement des EPCI

Le CG pourrait accompagner financièrement les EPCI qui souhaitent se lancer dans une expérimentation TAD, selon des modalités qui restent à définir, et à plusieurs conditions :

→ Que les services TAD proposent une accessibilité PMR. **Il faut que la CCVA intègre ce point dans sa réflexion et rende accessible ses véhicules d'entrée de jeu (point à faire figurer clairement dans l'appel d'offres).**

→ Qu'ils permettent un rabattement sur les lignes régulières départementales. **Ce n'est pas le cas dans le présent système. Pas de rabattement prévu.**

→ Qu'ils ne concurrencent pas les services départementaux dans l'espace et/ou dans le temps. **Ce point peut porter à discussion. A voir avec le CG lors des discussions ultérieures. Le TAD n'est de toute façon pas en concurrence frontale avec les lignes LIHSA. Ni dans l'espace ni dans le temps.**

→ Le CG n'est pas favorable à des systèmes TAD en porte à porte complet (en dehors des services à destination des personnes à mobilité réduite). **Sur cet aspect, le TAD répond aux préférences du CG.**

Suite à cette présentation, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de donner leur avis sur ce projet.

André PEERSMAN et Georges LAGRANGE mettent en avant le risque de voir ce service de transport utilisé par les touristes qui pourraient très bien en profiter pour se déplacer à faible coût (1,50 euro l'aller) sur la vallée ou à destination de Thonon-les-Bains.

Simon CHALUMEAU souligne qu'il est tout à fait possible de réserver ce service aux habitants de la vallée en prévoyant une inscription avec demande de justificatif de domicile. Il ajoute qu'il est également possible de prévoir un tarif plus élevé pour les déplacements vers Thonon-les-Bains.

Stéphane PUGIN-BRON craint que certains utilisent aussi ce service pour descendre sur Thonon-les-Bains à faible coût avec un retour via une ligne LIHSA. André PEERSMAN indique qu'une solution à ce problème pourrait être de circonscrire l'offre à un aller-retour obligatoire.

Concernant la communication qui sera à faire sur ce service, et suite à la question de Stéphane PUGIN-BRON, Simon CHALUMEAU estime qu'il est préférable que celle-ci soit faite par la collectivité. Il ajoute qu'il faudra mettre « le paquet » pour que ce service de transport à la demande ait le plus de chance de bien fonctionner. Il préconise une communication à l'échelle de la vallée d'Aulps uniquement, une communication regroupée à l'échelle du Chablais étant difficilement envisageable compte tenu des différences existantes entre les projets de TAD des différents territoires.

Simon CHALUMEAU précise que son bureau d'étude a été missionné jusqu'à la réalisation du cahier des charges nécessaire au lancement de la consultation qui devra être faite auprès des entreprises de transport. Il estime, au vu du travail qui reste encore à faire, que le TAD pourrait être effectivement mis en place au printemps 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de TAD faite par MTI Conseil.

4.2 Bilan Balad'Aulps Bus Été 2011

- Nouveau record avec **13 013** passagers (*soit + 10,9% / 2010*)
 - BAB 1 (Jotty-Morzine-Les Gets) : 8 202 (6 AR)
 - BAB 2 (Abbaye-Lac-Les Gets) : 4 811 (3 AR)

- Tarification :
 - Multipass : **70,8 %**
 - Plein tarif : **23,8 %**
 - Carnet : **5,4 %**

4.3 ITER

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les vallées d'Abondance, d'Aulps et du Brevon ont déposé en novembre 2010, un dossier de demande de subvention européenne au titre du Programme de Coopération Transfrontalière France / Italie ALCOTRA 2007 / 2013 pour la réalisation de l'opération : ITER – « Imaginez un Transport Efficace et Responsable ». Il précise que le dossier a reçu un avis favorable de la part du Comité de Suivi ALCOTRA le 21/06/2011. Cependant, il explique qu'il convient de revoir le plan de financement initial. En effet, certaines subventions du Conseil Général de la Haute-Savoie et de la région Rhône-Alpes ne sont pas encore définitivement attribuées ou ne sont pas à la hauteur de ce qui était inscrit dans le dossier initial. En conséquence, il propose que la CCVA augmente sa part d'autofinancement :

- de 4 778 euros pour compenser un désengagement du Conseil Général de la Haute-Savoie,
- de 40 352 euros au cas où l'aide de la région Rhône-Alpes au titre du CDDRA Chablais ne serait pas obtenue.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'augmenter la part d'autofinancement de la CCVA conformément à ce qui lui a été présenté.

5- Questions diverses

5.1 Financement du Point d'Accueil des Saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le Point d'Accueil des Saisonniers sur la base des éléments que lui a transmis la Mission Locale Jeunes du Chablais.

Les saisonniers dans le Haut-Chablais l'hiver

- Environ **4 000** saisonniers dont **2 800** viennent de l'extérieur du Chablais
- Répartition :
 - Morzine/Avoriaz 46,6 %
 - Châtel 16,6 %
 - Les Gets 15,5 %
 - CCVA 12,1 %
 - La Chapelle+Abondance 9,2 %

Le PAS : c'est quoi ?

- C'est une action, ce n'est pas une structure juridique
- Le PAS est piloté par la Mission Locale Jeune Chablais qui emploie le chargé de mission qui anime le PAS

Le PAS : il fait quoi ?

- **Premier accueil et orientation des saisonniers** grâce à :
 - des permanences du 15 octobre au 15 avril (*les matins à Thonon, 3 après-midi/semaine à Morzine, 2 après-midi/semaine à Châtel*)
 - une participation au forum de la saisonnalité des PdS à Morzine en octobre
 - un site internet : www.saison-chablais.fr
 - des bornes de consultation (1 à la mairie de Morzine et 1 à l'OT de Châtel)

➤ **Intégration sociale des saisonniers**

- réglementation
- logement
- fidélisation
- formation
- santé (*prévention et dépistage*)
- aides financières
- **Édition d'un guide d'accueil des saisonniers** (2 000 ex.)
- **Expertises** : emploi, logement, santé
- **Études prospectives** pour une aide à la décision des élus locaux : livre blanc

Le PAS :
les difficultés budgétaires

Budget 2011

- Dépenses : 69 138 €
- Recettes :
 - Région CDDRA 25 000 €
 - SIAC 25 000 €
 - Mission Locale 6 638 €
 - **Déficit 2011 12 500 €**
- *Explication : modification des règles régionales de financement des postes (plafonnement des dépenses à 50 000 € et plus d'aides CDDRA sur les actions de fonctionnement comme le guide*

➤ **Comité de Pilotage de crise du PAS le 2 septembre : aucun élu du Chablais**

- Solutions pour 2011 :
 - Réduction de la voilure : moins de permanences en station, pas de maintenance des bornes et du site internet, plus de guide des saisonniers : reste env. un déficit de 6 000 €
 - Solution COPIL : Appel de subventions aux collectivités du Haut-Chablais sur la base du % de saisonniers concernés et au SIAC
 - **Bureau SIAC du 8/09 : financement du guide à hauteur de 1 727 €**

Demande de subvention à la CCVA :
1 300 €

André PEERSMAN souligne qu'il serait peut-être nécessaire, à l'avenir, de restreindre ce service en supprimant les permanences sur les vallées – ce qui réduirait sensiblement les frais de déplacements – tout en renforçant l'action menée via le site Internet.

Madame la Présidente pense qu'il serait regrettable de diminuer les services offerts aux saisonniers par l'intermédiaire du PAS. La qualité de l'accueil des touristes dépend aussi de la qualité de vie et du bien-être des travailleurs qui les reçoivent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une participation financière de 1 300 euros à la Mission Locale Jeunes du Chablais pour compenser une partie du déficit du budget 2011 du Point d'Accueil des Saisonniers.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un Comité de Pilotage aura lieu en novembre 2011 pour discuter des financements 2012 et 2013 (fin de l'aide CDDRA) du Point d'Accueil des Saisonniers. Il rappelle que seule la Présidente représente actuellement la CCVA au sein de la Mission Locale et propose aux membres du Conseil Communautaire de désigner d'autres représentants pour le PAS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Marie-Thérèse CHARNAVEL et André PEERSMAN (membres de la commission Economie du SIAC) pour représenter avec Madame la Présidente la CCVA au sein du Comité de Pilotage du Point d'Accueil des Saisonniers.

5.2 Micro-crèche de La Baume

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur l'avancement du projet de micro-crèche de La Baume.

- Avis favorable du docteur BUFFET (PMI) après visite des locaux achevés,
- Autorisation d'ouverture de la CAF à venir,
- Prévision d'ouverture : **mi-octobre 2011**,
- Actuellement, **10 demandes d'enfants** à garder à l'ouverture,
- Modification du Bureau de l'association pour tenir compte des remarques de la CAF et éviter la gestion de fait :
 - changement de Trésorier à venir : plus un conseiller municipal de La Baume,
 - changement de délégué suppléant pour la Baume : plus la Présidente de l'association.

Il rappelle qu'il avait été décidé lors de la réunion du 22 mars 2011 de verser une subvention de fonctionnement de 25 000 euros à l'association Les P tits Mouzets de la Vallée d'Aulps pour l'année scolaire 2011-2012. Suite à une remarque de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, il précise qu'il serait préférable de modifier ces modalités de versement et de prévoir :

- un premier versement de 8 300 euros en octobre 2011,
- un second versement de 16 700 euros en janvier 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser la subvention à l'association Les P tits Mouzets selon les modalités précisées ci-dessus.

5.3 Personnel : postes saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que Denis ELVEZI est en arrêt maladie depuis fin août et que cet arrêt risque de se prolonger pendant plusieurs mois. Il rappelle qu'il travaille actuellement au service Déchets avec Simon WENTZLER dont le contrat se termine le 19 octobre 2011. Afin de faire face à ce manque de personnel imminent, il propose de créer un nouveau poste saisonnier à compter du 20 octobre 2011, ce qui permettra à la Présidente de recruter à nouveau Simon WENTZLER.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'agent technique pour le service Déchets à compter du 20 octobre 2011 et pour une durée de 6 mois.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Philippe TAVERNIER est actuellement embauché par la CCVA pour l'entretien des sentiers, et ce sur la base d'un contrat saisonnier

qui se termine le 31 octobre 2011. Il propose, comme chaque année, de créer un nouveau poste saisonnier du 1^{er} au 30 novembre 2011 afin de pouvoir prolonger M. TAVERNIER en fonction du travail qui reste à faire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'agent technique pour le service Sentiers du 1^{er} novembre au 30 novembre 2011.

5.4 Reversement de l'indemnité de fonction d'un Vice-président à un délégué communautaire

Georges LAGRANGE fait part aux membres du Conseil Communautaire de son choix de renoncer à percevoir l'indemnité qui lui est attribuée pour sa fonction de Vice-président. Il propose de verser cette indemnité à André PEERSMAN. Madame la Présidente insiste sur la charge de travail d'André PEERSMAN, notamment en ce qui concerne le projet de maison de santé et le projet de géoroute, ainsi que ses nombreuses participations aux commissions du Syndicat Intercommunale d'Aménagement du Chablais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la décision de Georges LAGRANGE, renonçant à percevoir l'indemnité de fonction votée pour lui par le Conseil Communautaire et demandant qu'elle soit versée à André PEERSMAN, en considération de ses missions au sein de la CCVA. André PEERSMAN recevra cette indemnité à compter du 1^{er} octobre 2011.

5.5 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter des nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés en annexe.

5.6 Demande de subvention CDDRA / Leader pour l'exposition Cara Vallis

Stéphane PUGIN-BRON indique que parmi les actions éligibles au CDDRA et à Leader figure la création de l'exposition temporaire Cara Vallis. Le coût estimatif de cette action étant de 21 500,00 € HT, il propose le plan de financement suivant :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| • montant total de l'action | 21 500,00 € |
| • Région Rhône-Alpes (CDDRA) | 4 500,00 € |
| • Union Européenne (Leader) | 9 460,00 € |
| • autofinancement CCVA | 7 540,00 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le devis estimatif de 21 500 euros HT, accepte le plan de financement présenté ci-dessus et charge Madame la Présidente d'établir les demandes de subvention correspondantes.

5.7 Choix d'un autocollant pour les véhicules de la CCVA

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus 3 déclinaisons de l'autocollant du logo de la CCVA qui sera apposé sur l'ensemble des véhicules.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres, choisit l'autocollant sur lequel l'inscription « Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps » apparaît en bleu.

5.8 Désignation d'un représentant de la CCVA au PSADER – Circuits courts

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de désigner un représentant de la CCVA au PSADER – Circuits courts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Marie-Thérèse CHARNAVEL.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 18 octobre 2011 à 18h30.

Le Biot, le 20 septembre 2011
La Présidente